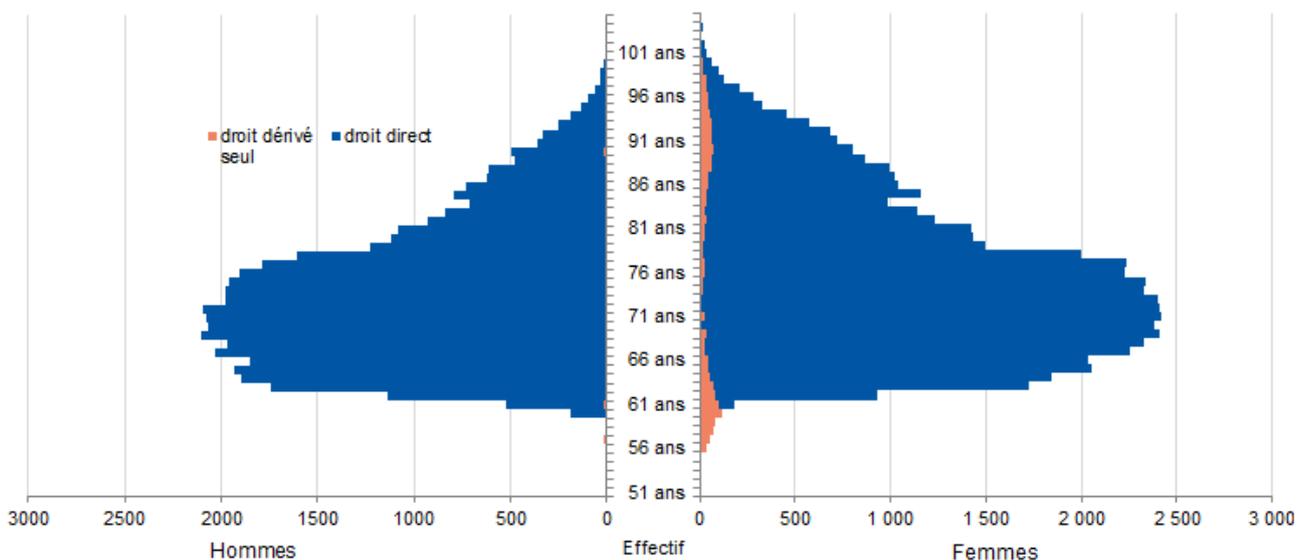


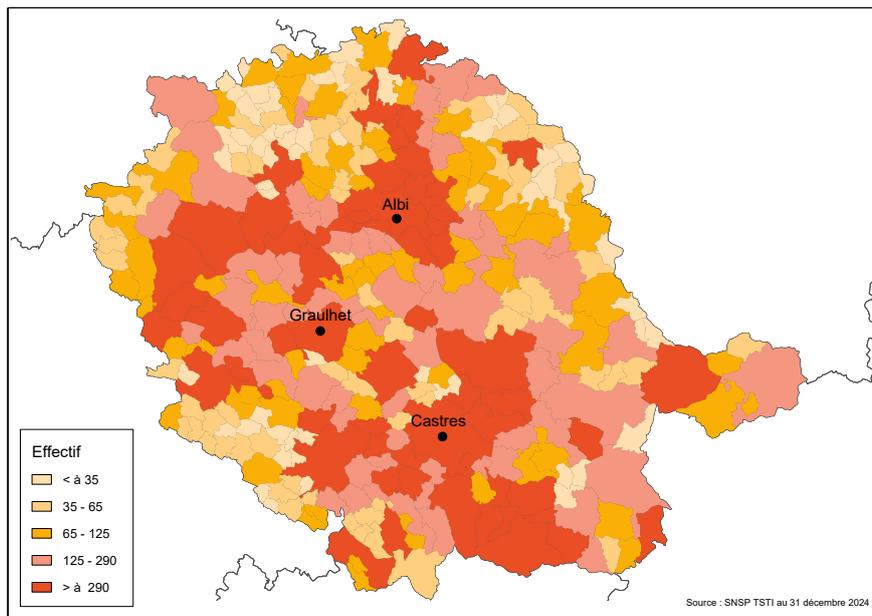
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 185	3 137	5 322
Droits directs (retraites personnelles)	1 959	2 110	4 069
Droits dérivés (retraites de réversion)	226	1 027	1 253
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	172	266	438
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	591	186	777
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,0 ans	63,8 ans	63,4 ans
Droits dérivés	78,3 ans	76,9 ans	77,1 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	44 293	55 711	100 004
Retraités percevant un droit direct seul	42 199	40 904	83 103
Retraités percevant un droit dérivé seul	285	1 950	2 235
Retraités percevant les deux à la fois	1 809	12 857	14 666
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,6%	4,5%	4,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 868	3 919	14 787
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,2 ans	75,9 ans	75,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	937 €	769 €	843 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	21,5%	50,2%	37,3%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Albi</b>			
Nombre total de retraités	5 102	7 428	12 530
Retraités percevant un droit direct seul	4 897	5 517	10 414
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	232	252
Retraités percevant les deux à la fois	185	1 679	1 864
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,0%	6,2%	6,1%
<b>Castres</b>			
Nombre total de retraités	4 545	6 263	10 808
Retraités percevant un droit direct seul	4 320	4 416	8 736
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	167	172
Retraités percevant les deux à la fois	220	1 680	1 900
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	5,6%	5,2%
<b>Graulhet</b>			
Nombre total de retraités	1 607	2 066	3 673
Retraités percevant un droit direct seul	1 484	1 383	2 867
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	70	80
Retraités percevant les deux à la fois	113	613	726
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,2%	6,1%	6,1%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".